L'ÉCHO DU CRJ

La revue du Centre de Recherche Juridique
de l'océan Indien

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Août - Décembre 2021

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Centre de Recherche Juridique

FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

n°8

SOMMAIRE

3 LA VIE
DU LABORATOIRE

4 DU CÔTÉ
DES JEUNES CHERCHEURS

16 ACTIVITÉS DU SEMESTRE
ÉVÉNEMENTS ET TRAVAUX DU S1 2021

26 AGENDA
2022

30 LES LAURÉATS
DES CONCOURS DE MÉMOIRES

LA VIE
DU LABORATOIRE

Ce semestre aura été marqué par la reprise des activités au sein du Centre de Recherche Juridique à un rythme soutenu avec deux colloques, de nombreuses conférences et des ateliers. Ces occasions d'échanges en présentiel étaient souhaitées par tous les chercheurs de notre unité d'accueil. Je profite de ce numéro de la Newsletter du CRJ pour adresser mes plus sincères remerciements à nos intervenants, nos partenaires et nos financeurs.

Ce semestre, comme chaque rentrée universitaire, a également permis l'arrivée de neuf nouveaux doctorants (huit privatistes et un publiciste) au sein du laboratoire alors que deux doctorants ont pu clôturer leur travail de recherche par une soutenance qui a donné lieu à des échanges aussi riches que passionnés.

Une nouvelle dynamique s'est en outre amorcée sous l'impulsion de Mme le Professeur LEVENEUR-AZÉMAR en collaboration avec le Service Commun de Documentation de l'Université de La Réunion sur le volet de la documentation. Le retour des revues papier était attendu par les nostalgiques des revues des revues autour d'un café au centre. C'est désormais une réalité !

Ce semestre qui s'achève sur les chapeaux de roues laisse entrevoir des projets stimulants pour 2022 autour notamment de trois colloques : celui consacré à la gestion des déchets (en avril 2022), celui portant sur la réforme du droit des contrats spéciaux (en mai 2022) et celui des membres associés autour de la question des changements climatiques et des dérèglements juridiques (en septembre 2022). Des conférences et des soutenances viendront également rythmer la vie de notre centre l'année prochaine. Souhaitons que la crise sanitaire ne vienne pas perturber ces manifestations !

Il me tient à cœur enfin de souhaiter la bienvenue à M. Chris EGIZIANO qui a repris le flambeau de Mme Nathalia CARABIN en qualité de Responsable des médias et de la communication au sein de la Faculté de Droit et d'Économie. A peine arrivé, M. EGIZIANO a été fortement mis à contribution par le Centre de Recherche Juridique. Sa disponibilité et sa réactivité nous sont d'une aide précieuse dans le quotidien de nos activités.

Au terme de ce semestre intense, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des collègues impliqués au quotidien pour faire vivre le Centre de Recherche Juridique. A l'approche des fêtes de fin d'année, je me permets de vous souhaiter d'excellents congés.

Cathy POMART,
Directrice du Centre de Recherche Juridique

DU CÔTÉ DES JEUNES CHERCHEURS

ZOOM SUR... AMINA ALI SAÏD

Doctorante en droit privé
Université de La Réunion

Sujet de thèse : La propriété affectée dans l'océan Indien
Direction : Anne-Françoise ZATTARA, Pr de droit privé et Céline KUHN, MCF HDR en droit privé
Université de La Réunion

Pourrais-tu nous dire ce qui t'a amenée à te lancer dans une thèse, et cette thèse-là en particulier ?

L'envie est venue au cours de mon parcours universitaire, qui s'est entièrement déroulé à l'Université de La Réunion. J'ai notamment beaucoup apprécié mes premières expériences de recherche. Réaliser mon mémoire de Master 1 puis celui de Master 2 m'a donné envie de poursuivre dans cette voie, qui a été d'emblée comparative, puisque leurs sujets portaient sur les droits de la famille et des successions dans les pays de l'océan Indien. J'ai ensuite choisi de situer mon sujet de thèse dans le champ du droit du patrimoine. En Master, la fiducie avait été rapidement évoquée en cours, et m'avait paru être une institution assez énigmatique et donc digne d'intérêt. Je me suis donc penchée sur elle et d'autres institutions analogues telles que le trust.

Tu as choisi un sujet comparatif. Comment as-tu conçu ta démarche méthodologique ?

Au début, ce sont la consécration tardive et le succès mitigé de la fiducie en droit français qui m'ont interpellée, d'autant plus que cette situation contraste avec celle des pays de la zone. J'ai donc d'abord voulu comprendre les raisons de ce contraste, de manière à formuler des propositions d'amélioration du droit français sur ce point. Après avoir recensé et débuté l'étude des sources relatives aux pays de l'océan Indien, j'ai abandonné cette perspective doctrinale très classique, au profit d'une démarche analytique qui cherche à saisir les droits pertinents au regard de leurs contextes économiques, politiques, religieux… De manière concomitante, j'ai précisé l'objet de ma recherche : de très énumératif au départ – « La fiducie, le trust et les mécanismes analogues… » – il est devenu plus général – « La propriété affectée… » – et met ainsi en exergue l'un des obstacles conceptuels à la réception de la fiducie en France, à savoir le caractère souverain traditionnellement reconnu au droit de propriété en France, dont l'accommodation avec l'idée d'affectation est pour le moins difficile.

Dans quelles conditions matérielles réalises-tu ta thèse ?

Après avoir bénéficié pendant trois ans d'une Allocation Régionale de Recherche, je suis aujourd'hui en première année d'ATER.

D'un point de vue général, comment vis-tu l'expérience de la thèse à l'Université de La Réunion ?

Je m'attendais à une succession de moments d'errance et d'épanouissement, et cela s'est complètement vérifié en pratique ! L'Université de La Réunion offre toutefois un bon cadre pour la réaliser, j'apprécie en particulier d'être bien entourée. C'est important de ne pas se sentir complètement livré à soi-même. Je trouve notamment que les comités de thèse sont extrêmement utiles, parce qu'ils permettent d'offrir plusieurs temps d'échange sur la thèse avec des interlocuteurs différents de mes directrices. J'ai fait le choix de solliciter les mêmes personnes pour ces bilans d'étape – il s'agit des Professeurs Jonas KNETSCH et Romain LOIR, et je trouve que cela permet un excellent suivi d'une année sur l'autre. Le fait qu'il ne s'agisse pas de spécialistes des questions que j'étudie contribue à enrichir le bénéfice que je retire de ces comités.

Et après la thèse ?

Après une soutenance que j'espère pour 2023-2024, je voudrais faire carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche, tout en restant ouverte à d'autres voies professionnelles car je sais qu'obtenir un poste d'enseignant-chercheur est difficile. La mobilité ne me fait pas peur à cet égard, même si exercer à l'Université de La Réunion serait le *must* pour moi !

> “Je voudrais faire carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche. Exercer à l'Université de La Réunion serait le *must* !”

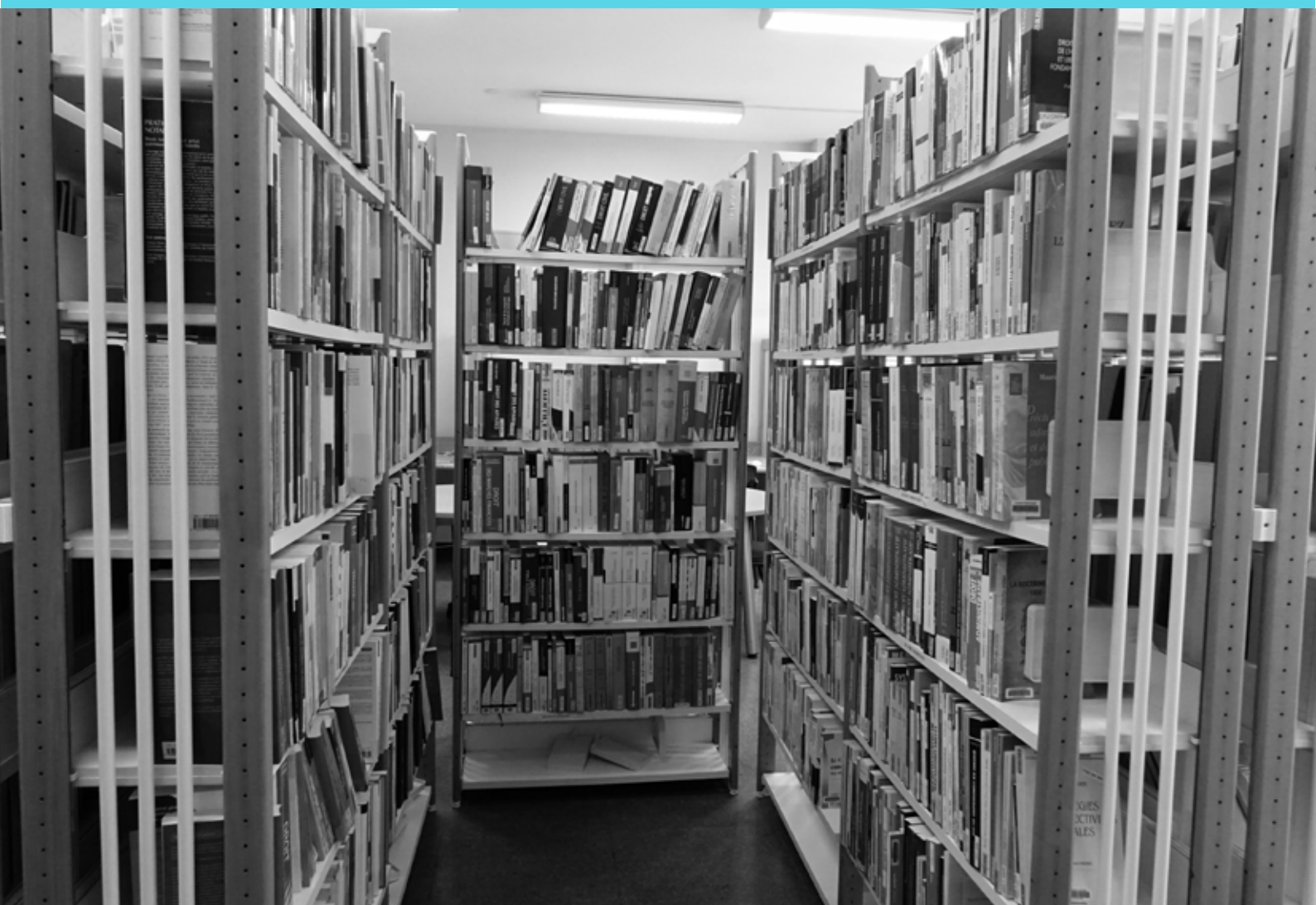

LES NOUVEAUX DOCTORANTS

LES DOCTORANTS BÉNÉFICIANT D'UN FINANCEMENT DÉDIÉ

EMILIAN FORTUNÉ NDRIANARIVO TAHINDRO

« Enfant et identité numérique : étude de droit comparé franco-malgache »
Directeurs de recherche : Pr Élise RALSER, Université de La Réunion et Pr Ravaka ANDRIANAIVOTSEHENO, Université d'Antananarivo, Madagascar
Financement : Allocation Régionale de Recherche (INTERREG)

À Madagascar, en France, et partout dans le monde, la technologie numérique séduit une population de tout âge, dont l'enfant. Ce dernier est particulièrement vulnérable : groomings, cyberharcèlement, pédopornographie, usurpation d'identité sont autant de dangers qui menacent ses droits. Son interaction avec le monde numérique l'amènera à y divulguer ses données à caractère personnel, rompant la brèche entre vie publique et vie privée. Jamais l'enfant n'a été aussi « accessible » et « exposé ». La protection de « l'identité numérique de l'enfant » semble la base de sa protection sur le cyberespace. Il conviendra de définir cette notion d'« identité numérique », d'en identifier les composantes, et le mode d'encadrement juridique adapté, dans une perspective d'amélioration du droit malgache et du droit français, en matière de droit du numérique et de droits de l'enfant.

MALAURIE JUNOT

« Les sanctions en droit de la consommation »
Directeur de recherche : Pr Romain LOIR
Financement : Bourse départementale

L'effectivité du droit de la consommation est devenue un enjeu central dans notre société consumériste. Malgré tout le droit de la consommation peine à remplir ses objectifs de protection du consommateur et de régulation du marché.
Cette thèse a pour but d'établir une mesure de l'effectivité du droit de la consommation à travers l'étude des sanctions et de mettre en lumière les enjeux en matière de consommation rencontrés à l'échelle nationale, mais également à l'échelle des DROM-COM, où la législation ne semble pas toujours adéquate.

LOU JACQUETY

« Propriété et climat »
Directeur de recherche : Pr Jean-Baptiste SEUBE
Financement : Bourse départementale

Les experts du GIEC l'ont définitivement acté : la cause principale du réchauffement climatique est d'origine anthropologique, caractérisée par les émissions de GES résultant de l'activité humaine. La cause est unique, mais ses impacts sur la propriété sont, eux, nombreux ; les conséquences sont matérielles (détérioration/dépréciation du bien) mais aussi intellectuelles (notion de propriété en inadéquation avec la réalité climatique). Le Code civil de Napoléon est toujours en vigueur et représente par excellence la source du droit privé. Il n'en demeure pas moins qu'il a été sujet à de nombreuses réformes, soit pour s'harmoniser avec les évolutions de la société, soit, au contraire, pour les faire évoluer. Le droit de propriété ne peut échapper à une telle mutation pour s'adapter aux nouveaux impératifs climatiques. L'intérêt de ce travail de recherche est donc de mettre en lumière les mutations profondes de ce droit liées au réchauffement climatique, et d'en dégager une nouvelle approche.

NASHA PATEL

« Vulnérabilité et droit pénal »
Directrice de recherche : Mme Cathy POMART
Co-directrice de recherche : Pr Diane ROMAN
Financement : Contrat doctoral

La vulnérabilité est un concept qui a fait l'objet de nombreuses études dans des disciplines scientifiques extra-juridiques, mais qui demeure encore flou en droit pénal. La société connaît aujourd'hui de nouvelles formes de vulnérabilité que le droit pénal ne traite pas toujours de façon satisfaisante.
L'objet de cette thèse est de travailler sur la caractérisation de la vulnérabilité, aussi bien du côté des auteurs que des victimes d'infractions pénales, ainsi que sur le traitement pénal de la vulnérabilité, de sorte que la réponse pénale apportée aux situations de vulnérabilité soit la plus adaptée possible. Cette étude se nourrira des travaux menés sur la vulnérabilité dans d'autres disciplines scientifiques.

AUDREY AMOURDOM MARIAYE

« Droit des sociétés et successions »
Directrices de recherche : Pr Anne-Françoise ZATTARA et Céline KUHN

Cette thèse a pour but d'allier ces deux domaines du droit - sociétés et successions - qui sont particuliers et complexes, afin de permettre une optimisation fiscale des transmissions à titre gratuit de parts sociales et d'actions de société. Il s'agira alors de prendre en considération les différentes sociétés déjà existantes, des règles fiscales particulières qui s'appliquent à chacune d'entre elles lors d'une transmission à titre gratuit, dans le but de proposer des améliorations de dispositions déjà existantes mais également d'élaborer de nouvelles avancées conceptuelles.

JOFFREY GILLOTEAU

« Les (nouveaux) contours de l'autonomie de la volonté en matière de filiation »
Directrice de recherche : Pr Élise RALSER

Essentiel à l'établissement des liens de parenté, à l'identification de ses origines et à la construction de l'identité de chaque individu, le lien juridique que la filiation crée ne devrait en principe résulter que d'un fait juridique ou d'un ensemble de faits juridiques : celui de la procréation, de la gestation, puis de la naissance. Présidant à l'apparition d'une nouvelle personne juridique, sujet de droit, ce lien de filiation est en principe indisponible. Mais un courant législatif né il y a quelques années de réformes successives de la matière est venu proposer une autre approche de la filiation fondée davantage sur la volonté que sur une certaine vérité biologique.
La réforme de 2021 ouvrant notamment l'AMP à toutes les femmes ayant donné une nouvelle dimension à cette approche volontariste, cette étude a pour objet de définir toute la portée de la volonté individuelle en matière de filiation afin de questionner les nouveaux fondements de la matière. Un terreau qui se pourrait fertile à de nouvelles réformes d'ampleur jusque-là rendues impossibles par notre conception traditionnelle du droit de la filiation.

JUDITH HOLIHASINIRINA

« Le service public de la justice à Madagascar »
Directeur de recherche : Pr Alexandre MANGIAVILLANO

Les carences du système judiciaire de Madagascar, compromettent le pacte social, et favorisent le développement de l'insécurité sous toutes ses formes ainsi que le développement d'une « justice populaire » incompatible avec les préceptes d'un État de Droit. Ce projet de thèse vise à proposer des pistes d'amélioration du service public de la justice Malgache afin de le rapprocher des standards internationaux, en s'appuyant sur une analyse critique et comparative de l'état et de l'évolution de ces systèmes dans la zone Indo océanique.

NADIA IBRAHIM

« Le droit du travail applicable à Mayotte : un droit adapté »
Directeur de recherche : Ronan BERNARD MÉNORET

Depuis 2018, le Code du travail national s'applique à Mayotte. 8 ans après la départementalisation, Mayotte a abandonné son Code du travail spécial pour appliquer le Code du travail national en vertu du principe d'identité législative. Toutefois, l'inclusion de Mayotte dans le champ d'application territoriale du Code du travail ne permet pas l'application d'une législation identique à celle de la métropole. La transposition du droit commun s'est accompagnée d'une prise en compte des spécificités de Mayotte.
Cette étude portera sur le droit applicable à Mayotte. Pour connaître les règles juridiques applicables aux relations de travail à Mayotte, l'accent sera mis sur les adaptations de la législation nationale pour les rendre compatibles avec le contexte mahorais.

SOUTENANCES DE THÈSE

ISABELLE BOISMERY

« Essai d'une théorie générale des contrats spéciaux »
Direction : Pr Pascal PUIG
02 septembre 2021

Mme Isabelle BOISMERY a soutenu le 2 septembre 2021 sa thèse de doctorat devant un jury composé de M. le Professeur Laurent LEVENEUR, M. le Professeur Hervé LÉCUYER ; Mme le Professeur Anne PÉLISSIER, M. le Professeur Romain LOIR, M. le Professeur Jean-Baptiste SEUBE et M. le Professeur Pascal PUIG (directeur de recherches).

Le droit des contrats spéciaux s'illustre dans le Code civil par les différents contrats nommés que sont principalement les contrats de vente, de bail, d'entreprise, de dépôt, de mandat. Très utilisés en pratique, ces contrats représentent la plupart des actes juridiques usuels, conclus chaque jour, aussi bien par les professionnels que les consommateurs. Pourtant, ces modèles législatifs « simples » se heurtent aujourd'hui à deux écueils. D'une part, les règles posées en 1804 ne correspondent plus à l'époque. D'autre part, la technique contractuelle ne cesse d'inventer de nouveaux hybrides mêlant plusieurs opérations économiques telles que transfert de propriété, la mise à disposition, la représentation, le service, ... Ces nouveaux contrats, devenus de plus en plus complexes et personnalisés en fonction des parties, se heurtent dès lors à ces catégories juridiques trop étriquées. Par ailleurs, la spécialisation, voire la « sur-spécialisation », des règles et des régimes juridiques entraîne de nombreux risques d'insécurité juridique pour les acteurs économiques. Face à ces maux chroniques, auxquels se retrouve confronté le droit français, il apparaît nécessaire de repenser et de rénover la matière du droit des contrats spéciaux. Or, l'élaboration d'une théorie générale des contrats spéciaux, ayant vocation à s'intercaler entre le droit commun et le droit spécial, entraînerait une profonde modification dans l'ordonnancement juridique et la pensée classique du droit des contrats spéciaux. L'objectif de la thèse va en ce sens en proposant une nouvelle méthode de raisonnement fondée sur la reconnaissance d'opérations économiques essentielles telles que le transfert de la propriété, la mise à disposition, la création d'un bien ou sa conservation. Cette nouvelle méthode, destinée à résoudre les difficultés posées par les contrats complexes issus de la pratique contractuelle, est un travail mené en amont et conçu de manière à ouvrir de nouvelles perspectives quant à la future réforme du droit des contrats spéciaux.

Après deux heures trente de débats riches et intenses avec son jury, Madame BOISMERY est élevée au grade de docteur en droit avec la précision selon laquelle, si des mentions étaient encore délivrées, celle de « Très honorable avec les félicitations du jury » lui aurait été décernée.

La thèse a été unanimement jugée de belle facture, tant sur la forme que sur le fond (« thèse stimulante portant sur un beau sujet », selon le Pr. LEVENEUR ; « vrai défi, presque un travail de fin de carrière » pour le Pr. PÉLISSIER ; « grande hauteur de vue » selon le Pr. SEUBE ; « véritable thèse alimentée d'idées novatrices » pour le Pr. LOIR ; « une quête de sécurité juridique qui emporte la conviction » pour le Pr. LÉCUYER).

Le jury a particulièrement apprécié le choix du sujet, l'ambition de la recherche - voire son audace - les résultats stimulants et, surtout, personnels des démonstrations menées. La *summa divisio* a davantage interrogé les membres du jury, suscitant des discussions autour de la distinction entre l'essence et la nature, véritable clef de voûte de la thèse. Le champ de l'étude fut également au cœur d'échanges nourris.

Le CRJ félicite la réussite de Madame BOISMERY dont l'implication sans faille au cours de ces dernières années, tant auprès des étudiants que des chercheurs, mérite d'être saluée.

ROBERTO THIANCOURT

« Les droits finalisés dans le contrat. Contribution à l'étude de la justification en droit privé »
Direction : Pr Jean-Baptiste SEUBE
02 novembre 2021

M. Roberto THIANCOURT a soutenu sa thèse de doctorat le 2 novembre 2021 devant un jury composé des Professeurs Thierry REVET (Paris I, Panthéon Sorbonne), Judith ROCHFELD (Paris I, Panthéon Sorbonne), Jean-Baptiste SEUBE (directeur de la thèse - Université de La Réunion), Pascal PUIG (Université de La Réunion), Thomas GENICON (Paris II, Panthéon Assas), et Marie LEVENEUR-AZÉMAR (Université de La Réunion).

Les *droits finalisés* apportent un éclairage sur un phénomène qui s'accroît en droit des contrats depuis la fin du XXe siècle : assortir une prérogative juridique d'une exigence de justification de son exercice. Licencier un salarié pour une cause réelle et sérieuse, congédier un locataire pour un motif légitime et sérieux, révoquer un mandataire pour une cause reconnue en justice ou encore un dirigeant social pour un juste motif… Dans de nombreuses situations, un contractant se trouve contraint de fournir des raisons légitimes pour exercer un droit. Afin de mieux saisir ce phénomène dans ses implications pratiques, l'objectif de l'étude réside dans la proposition d'une catégorie permettant d'expliquer la convergence, *de lege lata*, des régimes d'exercice d'un ensemble de prérogatives : les *droits finalisés* dans le contrat. Les *droits finalisés* servent à désigner *les prérogatives juridiques ne pouvant être exercées que pour certains motifs précis déterminés par la loi, le juge ou le contrat et dont le respect est judiciairement contrôlé.*

Les avis du jury ont été globalement convergents : il s'agit d'un travail de grande qualité (« thèse très convaincante » pour le Professeur REVET, « thèse de très haute tenue, remarquablement écrite, donnant hâte au lecteur de découvrir les futurs écrits de l'impétrant » pour le Professeur GENICON, « recherche fine et bien référencée » pour le Professeur ROCHFELD, « grande rigueur intellectuelle et développements très convaincants » pour le Professeur LEVENEUR-AZÉMAR) qui, adoptant une approche très notionnelle, délaisse quelque peu la dimension pratique. Si l'identification de la catégorie des droits finalisés est clairement réussie, l'évocation de leur régime reste perfectible.

Après une soutenance très serrée ayant duré deux heures et demi, le jury a décerné le grade de docteur en droit à M. THIANCOURT, en lui précisant que si les mentions existaient encore, il aurait obtenu la mention très honorable avec les félicitations du jury.

Le CRJ se félicite de la réussite de M. THIANCOURT qui est un pilier des jeunes chercheurs et qui a toujours donné satisfaction dans les nombreuses équipes pédagogiques auxquelles il a participé.

LES ATER POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

- **Mme Amina ALI SAID**, ATER 01 mi-temps
- **M. Jérémy ENCATASSAMY**, ATER 02 mi-temps
- **M. Quentin GOASDUFF**, ATER 02 temps plein
- **M. Bessou Donald KOUASSI**, ATER 02 mi-temps
- **Mme Justine MACARUELLA**, ATER 01 temps plein
- **M. Sacha RIZZO**, ATER 01 mi-temps

MANIFESTATIONS DÉDIÉES AUX JEUNES CHERCHEURS

25 OCT 2021

JOURNÉE DE RENTRÉE DOCTORALE

A l'occasion de la journée de rentrée doctorale du 25 octobre 2021, les doctorants du Centre de Recherche Juridique ont suivi le parcours du jeune chercheur en droit au travers de trois retours d'expérience :

- Isabelle BOISMERY (Docteure en droit privé, Université de La Réunion) a présenté son parcours et ses résultats de recherche de thèse ;
- Émilie JONZO (Docteure en droit privé, Université de La Réunion) a évoqué l'après thèse par la rédaction d'articles et de notes de jurisprudence en présentant ses récentes publications ;
- Rémi RADIGUET (MCF en droit public à l'Université de Perpignan) a retracé son parcours en évoquant la qualification et le recrutement au poste de Maître de conférences.

Cette journée a été l'occasion de riches échanges sur le doctorat entre enseignants titulaires, jeunes docteurs et doctorants dans une ambiance conviviale de rentrée doctorale.

LES DÉPLACEMENTS DES JEUNES CHERCHEURS

10 DÉC 2021

JOURNÉE DE LA JEUNE RECHERCHE, RÉSEAU DES AMIS EUROPÉENS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, 10 DÉCEMBRE 2021

Quentin GOASDUFF, Stéphanie PARASSOURAMANAIK, Hélène PONGÉRARD-PAYET

Les territoires insulaires et l'Union européenne : quelles options pour une meilleure intégration ? Telle est la thématique de la deuxième journée Jeune recherche de l'association « Réseau des Amis européens » (RAE), rattachée au Centre de Recherches et de Documentations Européennes et Internationales (CRDEI) de l'Université de Bordeaux, qui se tiendra le 10 décembre 2021. Nous tenons à féliciter les deux doctorants du CRJ de l'Université de La Réunion qui y présenteront les contributions suivantes en lien avec leurs recherches doctorales :

- Quentin GOASDUFF (doctorant en droit public - dir. Pr. Olivier DESAULNAY), « Le développement de la planification des espaces maritimes à l'échelle de l'Union européenne, source d'intégration des îles de l'océan Indien ? ».

- Stéphanie PARASSOURAMANAIK (doctorante en droit public - dir. Pr. Alexandre MANGIAVILLANO - codir. Pr. Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN), « De l'insularité ou de la pertinence du critère dans la recherche d'intégration en droit de l'Union européenne et en droit constitutionnel français. Approche comparative ».

Le 27 juillet 2021, le Comité scientifique de la journée d'étude de l'Université de Bordeaux a, en effet, retenu leur belle proposition de contribution envoyée le 30 juin 2021, après qu'Hélène PONGÉRARD-PAYET a relayé en amont l'appel à contributions et conseillé les jeunes chercheurs. Pour leur déplacement à Bordeaux, ces derniers ont reçu le soutien, non seulement de l'association RAE, mais également du CRJ.

Enfin, Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public à l'Université de La Réunion, a été invitée le 20 septembre 2021 à intervenir au sein d'une des tables rondes de la journée, réunissant chercheurs, praticiens et élus. Arrêtée le 15 novembre 2021, sa contribution portera sur « Les fonds structurels. Approche d'intégration adaptée à l'échelle de l'Outre-mer français ».

Il est à noter également qu'un chercheur associé au CRJ, Loïc PEYEN, MCF en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole, interviendra sur « Les îles dans les politiques publiques environnementales européennes. Approche sectorielle ».

LES SÉMINAIRES DE SORTIE DES DOCTORANTS À VENIR

MAI 2022 & JUIN 2022

Intervenantes :

- Manon ALTWEGG-BOUSSAC, Pr de droit public à l'Université de Créteil
- Claire-Marie PEGLION ZIKA, MCF en droit privé à l'Université de Paris 2

dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, Olivier DUPÉRÉ, Cathy POMART

ACTIVITÉS DU SEMESTRE
DE SEPTEMBRE 2021 À DÉCEMBRE 2021

17 SEPT. 2021

ATELIER DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES SANTÉ/SOINS-JUSTICE

Cathy POMART, MCF HDR en droit privé, Université de La Réunion / CRJ, SAOME, Tribunal Judiciaire Saint-Denis

Dans le prolongement de l'atelier de pratiques professionnelles qui s'était tenu en novembre 2020 dans le Sud de l'île, l'atelier proposé dans le Nord s'était fixé plusieurs objectifs au nombre desquels l'établissement d'un diagnostic territorial partagé à partir des diagnostics individuels (*Réflexion sur les pratiques à améliorer, les initiatives à encourager ou à pérenniser ? Réflexion sur les nouveaux moyens attendus : manque d'un interlocuteur ? d'un réseau ? d'une occasion d'échanges ? d'une structure ?*) ; la consolidation du réseau des acteurs de la santé / du soin et de la justice et préparer les futures échéances (2022 et au-delà).

Quelques idées transversales ont pu émerger des échanges comme la nécessité de consolider un réseau de professionnels lisible et pérenne, non interpersonnel ; l'importance de promouvoir des projets et des expérimentations maillées à l'échelle du territoire ; l'enjeu de lien à renforcer entre le milieu ouvert et le milieu fermé. Le dynamisme du tissu associatif qui a été souligné est à préserver même s'il convient de ne pas trop attendre des associations dont les moyens sont parfois limités. L'importance d'associer l'usager à la démarche de diagnostic des prises en charges sur le territoire a été soulignée.

Des pistes de travail ont pu être identifiées et semblent rapidement exploitable comme l'engagement d'un travail sur les échanges d'informations et notamment les attestations, la promotion des stages d'immersion chez les partenaires / les autres acteurs pour mieux saisir leur quotidien et leurs attentes ; la nécessité de travailler à un meilleur diagnostic et à une prise en charge adaptée des personnes porteuses de troubles liés à l'alcoolisation fœtale ; le soutien à apporter la demande d'expérimentation portée par le Réseau VIF en vue du remboursement par la SS et la CGSS de séances de consultation d'un psychologue pour l'accompagnement des victimes mais aussi surtout des auteurs de violences intrafamiliales.

21 SEPT. 2021 ATELIER PARTICIPATIF PROJET COMMANDE PUBLIQUE ET PÉRENNISATION DE L'EMPLOI

COLLOQUE DE RESTITUTION DE L'ÉTUDE COMMANDE PUBLIQUE ET PÉRENNISATION DE L'EMPLOI

26 NOV. 2021

Pr Olivier DESAULNAY, Dr. Cathy POMART, Éloïse GEERS, Richard RUZ GUINDOS (GET 974)
Participation du Pr Grégory KALFLÈCHE, Université Toulouse I Capitole

Un atelier participatif s'est tenu le 21 septembre à l'Université de La Réunion (Faculté de Droit et d'Économie) dans le cadre de l'étude sur *la pérennisation de l'emploi dans la commande publique* menée par le CRJ en collaboration avec l'association GET 974. Cette matinée de travail a permis à des acteurs publics du territoire d'échanger sur les premières orientations du projet quant aux moyens existants pour préserver l'emploi des salariés lors de la perte d'un marché public ou d'une concession par l'entreprise titulaire. Les représentants du HCCP, de la Maison de l'Emploi du Nord, de la DEETS, de l'association Stratégie du Bon Achat, des services achats du Département, de la Préfecture, du GIP Eco-Cité ont ainsi pu témoigner de leurs expériences de terrain et des secteurs économiques concernés (transport, propreté, déchets, travaux, services sociaux, *etc.*) dans le but de « *démystifier* » la reprise de salariés.

Dans sa dimension juridique, le transfert des contrats de travail a été présenté comme pluriel, trois régimes juridiques coexistant aujourd'hui afin d'organiser une continuité d'emploi lors du renouvellement d'un contrat de la commande publique. Si le **régime légal** de l'article L. 1224-1 du Code du travail, organisant une reprise de plein droit, est apparu de l'avis unanime des participants comme étant quasi inexistant en matière de commande publique, **les différents régimes conventionnels**, issus de diverses conventions collectives, ont suscité le débat notamment dans le contexte actuel du marché de transport urbain du Territoire de la Côte Ouest. Le troisième régime dit contractuel, encore trop méconnu, a suscité l'intérêt et un certain étonnement eu égard à sa relative plasticité consistant à insérer une **clause de préservation de l'emploi** au sein du cahier des charges du marché ou de la concession ayant pour objet d'obliger le nouveau titulaire du contrat de proposer une reprise à des salariés identifiés du titulaire sortant.

La dimension opérationnelle d'une reprise a permis aux participants à l'atelier d'insister sur les implications de l'exigence de transparence que fait peser le juge administratif sur les pouvoirs adjudicateurs à l'égard des candidats à la consultation concrétisée par une **obligation d'information stricte sur la masse salariale à reprendre**. En outre, une opération de reprise, quel que soit le régime applicable, suscite une ingénierie contractuelle qu'il faut connaître et savoir utiliser afin d'informer, accompagner, suivre et contrôler l'exécution de la reprise. **Le rôle du facilitateur des clauses sociales** est alors apparu essentiel à la bonne réussite de l'opération, que celle-ci intègre ou non une action d'insertion à articuler avec la préservation des emplois.

La dimension économique et, plus stratégique, de la reprise des salariés a, sans aucun doute, été la plus passionnée et la plus enrichissante dans la mesure où elle a permis de mettre en lumière l'approche plus stratégique d'une reprise. Le phénomène appréhendé est loin d'être vécu et perçu comme univoque. Selon le secteur marchand, le type d'entreprise et d'emplois concernés, l'objet du marché ou de la concession, l'état du marché de l'emploi, une reprise peut être ou non envisagée et, le cas échéant, prospérer. Deux points ont particulièrement retenu l'attention des participants : la **légitimité économique** d'une reprise de personnel avec de manière sous-jacente la question de la neutralité sociale de la commande publique ; l'**utilité de la reprise**, renvoyant à la nature des emplois à préserver et à la dialectique coût/qualité du service à rendre.

Nul doute que cet atelier a permis de confirmer de nombreuses pistes de réflexion engagées par l'équipe en charge de l'étude. Quelques questions demeuraient et des acteurs réunionnais de la commande publique restaient à rencontrer.

Le colloque qui s'est tenu le 26 novembre a tenu toutes ses promesses. Il a permis de réunir près de 40 professionnels intéressés directement par la question de la reprise de salariés dans la commande publique. Responsables de service achat public, HCCP, facilitateurs des clauses sociales, syndicats et représentants des entreprises, représentant du Pôle emploi ont ainsi pu débattre sur les propositions émanant de l'équipe de recherche.

Deux grands axes ont structuré les échanges animés par trois enseignants-chercheurs, Cathy POMART, Grégory KALFLÈCHE et Olivier DESAULNAY après une présentation des enjeux de l'étude et des trois régimes de reprise envisageables lors du renouvellement d'un marché public ou d'une concession. Éloïse GEERS a ainsi pu s'attarder sur le régime légal et sur la garantie d'emploi prévue dans certaines conventions collectives applicables à des secteurs riches en commande publique. Puis, le Professeur DESAULNAY a poursuivi sur le dispositif contractuel de reprise, apport principal de l'étude.

En premier lieu, **les incidences techniques et juridiques de l'application d'un régime de reprise** ont concentré l'attention des participants.

Il a surtout été question du recueil de l'information sur la masse salariale auprès de l'entreprise titulaire sortant dans l'hypothèse d'un dispositif de reprise conventionnel ou contractuel. L'expérience récente de l'accord interprofessionnel dans le domaine du transport scolaire à La Réunion a ainsi généré des débats très fructueux et une meilleure prise de conscience des acteurs de l'importance du moment du recueil de l'information et des difficultés qu'il pose en termes de conformité aux principes de la commande publique. S'en sont suivis des échanges autour du statut et des missions du facilitateur des clauses sociales. La présence de plusieurs représentants de la Maison de l'emploi du Nord (MDEN) a permis d'enrichir la réflexion sur cet acteur clef du dispositif de reprise.

En second lieu, l'après-midi de débat avait pour objet principal et sensible **la reprise utile et acceptable**. La légitimité globale de la reprise a alors renvoyé dos à dos les régimes juridiques de reprise obligatoire (C. trav., L. 1224-1 et conventions collectives), désengageant l'acheteur public, et le régime contractuel de reprise volontaire, impliquant directement le donneur d'ordre. La question du rôle exact que doit tenir la personne publique, responsable de la commande publique, à l'égard de l'économie et de l'emploi a reçu alors des réponses variées, entre neutralité aujourd'hui dépassée et dirigisme atténué. Cette phase de discussion a nécessairement débouché ensuite sur la recherche concrète des critères d'une bonne reprise pour les participants. Deux critères ont été proposés et discutés longuement : d'une part la reprise utile dans l'intérêt du salarié et d'autre part la reprise rendue nécessaire dans l'intérêt du service. Des indicateurs ou paramètres ont pu être précisés.

Ainsi, les échanges ont été particulièrement denses et fructueux. Ils vont désormais nourrir le livre blanc qui retracera les résultats et orientations proposées afin que les décideurs et acteurs du territoire puissent s'approprier les dispositifs de reprise dans leur future commande publique. Ce livre blanc sera présenté fin janvier lors d'une cérémonie officielle de restitution.

28 SEPT. 2021

EXPOSITION PHOTO SUR LES OUTRE-MERS (BU) ; CONFÉRENCE « PAUVRETÉ ET OUTRE-MERS FRANÇAIS »

Florence FABERON, Pr. de droit public, Université de Guyane
Dir. Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public, Université de La Réunion

À la faveur de son séjour dans l'océan Indien à La Réunion et à Mayotte, la professeure Florence FABERON, philanthrope dans l'âme, a partagé sa passion pour l'Outre-mer à divers titres, le 28 septembre 2021, à l'Université de La Réunion.

Elle a coorganisé, avec Hélène PONGÉRARD-PAYET, une belle **exposition photo** à la BU Droit-Lettres, avec le soutien notamment du Ministère des Outre-mer. Ainsi, grâce à la collaboration de Joëlle MENANT, Laurence MACÉ et Émeline DANDEU de la BU, de magnifiques photos dédiées à la Guyane ont pu être exposées et commentées au cours d'une visite guidée, avant de nouvelles expositions à la BU sur le bagne de Guyane et la Nouvelle-Calédonie.

À l'issue de sa visite guidée, la professeure Florence FABERON, qui a été présentée dans le précédent *Écho du CRJ* (n° 7, p. 27) comme une spécialiste notamment de droit de l'Outre-mer, de l'aide et de l'action sociales, a animé devant un public conquis une **conférence intitulée « Pauvreté et outre-mers français »**, qui formalise le cycle de conférences « Droit de l'Outre-mer », porté au sein du CRJ par Hélène PONGÉRARD-PAYET.

De manière argumentée, sur les plans géographique, historique, culturel, socio-économique et juridique, tant en droit international et européen qu'en droit interne, il a été démontré combien les situations de pauvreté vécues dans les outre-mers français fragilisent de manière accusée la cohésion sociale et nécessitent de renouveler les politiques de lutte indéfectible contre la pauvreté. À des fins d'effectivité de l'inclusion sociale et des règles de droit notamment, il conviendrait de transcender les fondements traditionnels des politiques publiques de lutte contre la pauvreté (charité, solidarité, ordre public, réparation) et d'inventer de nouveaux équilibres, qui seraient fondés sur les droits de la personne humaine, axés sur l'intérêt de l'individu, et qui ne sauraient se limiter à un droit des pauvres, ou à de pauvres droits, purement théoriques.

Enfin, dans ses valises bien remplies, la professeure FABERON a offert à la BU du CRJ (sous la gestion de Mme Clara ALARCON) des publications parues en 2020, sous sa direction, aux éditions « Recherches sur la cohésion sociale » (Ouvrages collectifs : *Les fédéralismes* ; *De la cohésion sociale : théories et pratiques*. Revue : *Sociétés, cultures et politiques. Les cahiers des débats de l'université*).
Cette visite fructueuse inaugure de riches collaborations entre le CRJ et le laboratoire MINEA de l'Université de Guyane.

04 OCT. 2021

SOUTIEN À L'ÉDITION 2021 DE LA NUIT DU DROIT

TJ de Saint-Denis, CA de Saint-Denis, UR - UFR DE, CRJ

Cette année encore, La Réunion s'est mobilisée pour participer à cet événement national autour de la thématique L'état de droit. Forte des précédentes éditions qui ont connu un beau succès auprès des professionnels du secteur, des étudiants et du grand public, et malgré la crise sanitaire qui perdure, La Réunion a souhaité faire de cette manifestation une belle occasion d'échanges et de révélation de talents et de vocations.

Pour animer cette édition 2021, 4 moments forts ont été proposés : des ateliers scènes de crimes sur le thème des violences intrafamiliales organisés par la Police et la Gendarmerie ; des stands de présentation des métiers du droit ; une exposition consacrée à l'histoire de l'administration pénitentiaire et l'histoire du Droit à La Réunion et enfin, l'incontournable Concours d'éloquence.

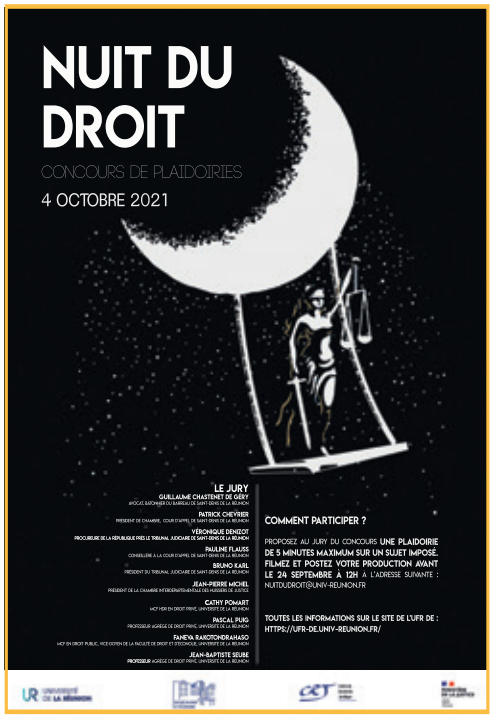

28 & 29 OCT. 2021

PARTICIPATION D'HÉLÈNE PONGÉRARD-PAYET AU WEBINAIRE « REGARDS CROISÉS SUR LES INTÉGRATIONS RÉGIONALES (AFRIQUE, AMÉRIQUES, EUROPE) - NOUVEAUX DÉFIS ET PERSPECTIVES

Université des Antilles

Répondant à une invitation qui lui a été faite fin septembre 2021, Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public à l'Université de La Réunion, a relevé le défi de participer, les 28 et 29 octobre 2021, à un webinaire consacré aux *Regards croisés sur les intégrations régionales (Afrique, Amériques, Europe) - Nouveaux défis et perspectives.* Coorganisé à l'Université des Antilles par Isabelle VESTRIS et Karine GALY, MCF en droit public et membres du laboratoire Caribéen de sciences sociales (LC2S, UMR CNRS 8053), ce webinaire a réuni plusieurs contributeurs et discutants de diverses universités (Antilles, West Indies, Toulouse 1 Capitole, Paris-Saclay, Bordeaux, La Réunion, Açores, São Paulo, Laval, Pará). Les chercheurs ont croisé leurs regards sur les nouveaux enjeux et défis de la coopération et de l'intégration régionales dans les espaces situés en Afrique, aux Amériques ainsi que sous influence de l'Union européenne.

Sous la présidence du Professeur Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN de l'Université de Bordeaux, Hélène PONGÉRARD-PAYET est intervenue pour répondre à une question cruciale : « Quelle ambition de la coopération territoriale européenne (CTE) pour l'Indianocéanie ? ». Ont dès lors été analysés les grandes évolutions, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les enjeux d'Interreg dans l'océan Indien, des années 1990 à nos jours. Il a d'abord été démontré combien la CTE a ignoré les régions outre-mer jusqu'en 2000, année de naissance notamment du programme Interreg Océan Indien, pour ne s'y affirmer pleinement que sur la période 2007-2013, afin de promouvoir en particulier, avec une enveloppe passant de 5 à 35,4 millions d'euros (M€), la coopération entre La Réunion et les pays du Sud-Ouest de l'océan Indien, essentiellement les pays de la COI. Il a ensuite été mis en perspective le renforcement global de la CTE, entre 2014 et nos jours. Ce renforcement s'est traduit, d'une part, sur 2014-2020, par un programme Interreg mieux doté pour La Réunion (63 M€) et la naissance d'un programme pour Mayotte (12 M€), ainsi que, d'autre part, pour 2021-2027, par la création au sein de la CTE d'un volet D inédit, spécifique aux régions ultrapériphériques, profitant aux îles françaises de l'océan Indien. Ont en définitive été dévoilés les intérêts et les défis d'une relation privilégiée entre l'UE et les régions de l'Indianocéanie, néologisme distinguant un ensemble d'îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, partageant des enjeux et des défis communs, au-delà des contradictions et des conflits territoriaux.

CONFÉRENCE « LE DROIT D'ASILE EN OUTRE-MER » DANS LE CADRE DU CYCLE DE CONFÉRENCES « DROIT DE L'OUTRE-MER »

20 NOV. 2021

Bérangère TAXIL, Professeure de droit international à l'Université d'Angers et juge-assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
20 nov. 2021
Dir. Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public, Université de La Réunion

Dans le cadre du cycle Droit de l'Outre-mer, une conférence d'actualité a été dispensée le 20 novembre 2021 par la Pr. Bérangère TAXIL, professeure agrégée de droit public à l'Université d'Angers, en visite dans l'île. Afin d'écouter et d'échanger avec cette spécialiste du droit des migrations et de l'asile, juge-assesseur à la Cour nationale du droit d'asile, un public courageux d'étudiants (issus principalement de Prépas Talents du service public) et de chercheurs du CRJ ainsi qu'une responsable du groupe local de la Cimade se sont mobilisés un samedi matin, une semaine avant la session des examens.

Or, le sujet du droit d'asile en outre-mer intéresse peu les parlementaires français, que ce soit dans le cadre de la récente commission d'enquête sur les migrations, ou du côté de la délégation aux outre-mers de l'Assemblée nationale. Les pouvoirs législatif et exécutif ne s'y penchent qu'à l'occasion de l'adoption de réglementations dérogatoires ou de régimes d'expérimentation. La priorité demeure, en outre-mer, la lutte contre l'immigration irrégulière. Dès lors, dans l'ensemble, l'accès à l'asile et au séjour en outre-mer est plus compliqué pour les demandeurs et difficilement lisible même par les experts juristes.

L'intervention a d'abord présenté le droit et la géopolitique de l'asile, en prenant comme exemples essentiels la Guyane, Mayotte et La Réunion. Ces territoires ont en commun de connaitre des flux mixtes de migrations, au sein desquels les réponses aux demandes d'asile sont très contrastées. Les problématiques des États d'origine et les taux de protection de ces dernières années ont été présentés. Par ailleurs, ces demandes d'asile outre-mer sont caractérisées par des procédures spécifiques. D'abord, elles relèvent beaucoup de l'asile à la frontière qui implique le franchissement de frontières internationales et mène au « maintien » des étrangers dans des zones d'attente extraterritoriales qui se multiplient avec des zones « sac-à-dos » spécifiques à l'outre-mer. Ensuite, les conditions matérielles d'accueil, imposées par le droit de l'Union européenne même en outre-mer, font l'objet de nombreuses dérogations limitant les droits des demandeurs d'asile. Malgré la condamnation de l'État français par le Conseil d'État en mars 2021 au sujet de Mayotte, les réactions tardent. L'État français est pris entre des injonctions contradictoires visant à concilier le respect de l'égale dignité des étrangers et la prise en compte des circonstances locales particulières en matière migratoire. L'intervention s'est achevée sur la présentation des principales pratiques administratives discutables qui se développent à partir de ce droit décidément trop dérogatoire.

25 & 26 NOV. 2021

CONFÉRENCES DE JOHAN DECHEPY, MCF EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE ROUEN

En partenariat avec le Pôle Égalité et la Faculté de Droit et d'Économie

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une journée de conférences a été organisée sur ce thème, le 25 novembre à Saint-Denis et le 26 novembre au Tampon :

En matinée, Conférence à destination de spécialistes sur « Le traitement judiciaire des violences conjugales : entre accompagnement personnalisé de la victime et effort particulier de prévention de la récidive de l'auteur » animée par Johan DECHEPY

Les violences conjugales ne peuvent être incriminées, de manière uniforme, parce qu'elles présentent un polymorphisme particulièrement dense. Face à ce constat, de multiples textes d'incrimination sont nécessairement adoptées pour prévenir et punir toute situation de violence conjugale, en tenant compte de leurs forme et gravité particulières. Corrélativement, les victimes de ces violences sont systématiquement dans des situations singulières, fruits d'un contexte familial et de comportements typiques des agresseurs fatalement variables. Ainsi, les réponses pénales offertes par notre système juridique doivent s'appuyer sur un panel adapté, permettant de tenir compte des paramètres situationnels et personnels propres à chacune des situations de fait considérées. Cet effort d'adaptation est fourni autant pour accompagner les victimes que pour mettre fin aux violences.

En après-midi, Conférence Grand public sur le thème de « La criminalité conjugale : le contraste flagrant entre l'omniprésence de l'incrimination et le silence des victimes » animée par Johan DECHEPY, complétée par une intervention sur « La violence conjugale et l'alcoolisation » proposée par Bérénice DORAY, Doyenne de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion, PU-PH de Génétique au CHU de La Réunion, Directrice du Centre Ressources TSAF

Les efforts du législateur pour lutter contre la criminalité conjugale, cyclique et polymorphe par nature, sont aujourd'hui tels que le phénomène est pleinement appréhendé par la loi pénale afin de ne laisser aucune forme de violence impunie et ainsi être en mesure de briser le cycle dès qu'une situation de violence est dénoncée ou repérée. Cependant, l'on constate aisément que cette omniprésence bienvenue de la loi pénale contraste avec son utilisation concrète par les victimes, laquelle reste encore très pauvre. Ce contraste ne s'explique pas, pourtant, par une raréfaction de la criminalité conjugale mais par une résistance des victimes qui préfèrent manifestement d'autres confidents et d'autres solutions pour s'en sortir. Face à cette relative impuissance à convaincre les victimes d'engager une procédure pénale, le législateur commence à emprunter des voies indirectes de révélation des faits, telles que la levée du secret médical. Mais est-ce là une bonne solution ?

02 & 03 DÉC. 2021

COLLOQUE DE CLÔTURE DU PROJET POLITIQUES PUBLIQUES À LA RÉUNION

Olivier PROVINI et Damien DESCHAMPS, MCF en Science politique, Université de La Réunion et Laura GIRAUD

Ce colloque en science politique clôture le programme de recherche PPR « Les Politiques Publiques à La Réunion (PPR) : gouverner l'ultra-périphérie ». Le PPR consistait à étudier et à comparer les processus de fabrique et de mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire en s'inspirant des concepts et des modèles d'analyse propres aux politiques publiques. Deux secteurs ont été investis à La Réunion : les politiques de l'emploi et les politiques de rénovation urbaine. A partir de la consolidation des données empiriques récoltées, deux axes de recherche, complémentaires, se sont détachés. Le premier concerne la gouvernance des territoires ultramarins. L'enjeu est d'interroger le déploiement et les manières de gouverner de l'État outre-mer sur des territoires ayant des trajectoires et des caractéristiques singulières : anciennes colonies, sociétés post-esclavagistes, économie de rente, départementalisation récente et indicateurs socioéconomiques éloignés de la métropole. Le second concerne la confusion entre le processus de politiques publiques et le clientélisme politique. L'enjeu est de démontrer comment, parfois, les ressources des politiques publiques servent à consolider les réseaux clientélaires des élus et comment, dans le même temps, le clientélisme politique peut permettre d'atteindre certains objectifs des politiques publiques. Ce colloque de clôture prolonge, par la discussion et la controverse avec des collègues enseignant.e.s chercheur.e.s, les réflexions autour de ces deux principaux résultats.

AGENDA 2022

COLLOQUE COVID

Participation de Jacques COLOM, MCF HDR en droit public, mais également Pr Stéphanie DIJOUX Paris-Nanterre Université UFA et Pr R.P. GUNPUT, Université de Maurice

Il s'agit d'analyser dans quelle mesure la France et l'Allemagne et les États de la région de l'océan Indien ont fait appel, ou non, à des législations d'exception pour faire face à l'épidémie de coronavirus et dresser un bilan des libertés publiques à l'ère de la COVID.

A partir du bilan des mesures prises au vue des statistiques sanitaires, il s'agit d'analyser l'impact de la crise du coronavirus sur les droits civil et commercial ainsi que sur le fonctionnement même des différents ordres et degrés de juridiction.

Il s'agit aussi d'étudier la communication sur la crise épidémique par les médias et les réseaux sociaux ainsi que le rôle de la digitalisation.

Il s'agit enfin d'apprécier l'impact qu'a eu la crise du COVID-19 sur la gestion de la santé publique et l'accompagnement des fins de vie dans les différents États.

ÉCOLE D'ÉTÉ AUX SEYCHELLES : APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA MER

Universités des Seychelles, de Maurice, de La Réunion, de Paris-Nanterre et Université franco-allemande (UFA).

Participation de Jacques COLOM, MCF HDR en droit public ; Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public ; Mita MANOUVEL, MCF HDR en droit public ; Anne-Françoise ZATTARA, Pr en droit privé ; Quentin GOASDUFF, doctorant en droit public, ATER à l'Université de La Réunion

Les petits États insulaires en développement (PEID-SIDS) sont des îles avec des particularités communes par rapport à leurs infrastructures, leur fragilité aux catastrophes naturelles et leur environnement précaire. Dans la région de l'océan Indien, plusieurs PEID sont concernés : Les Comores, Les Seychelles et Ile Maurice. Il y a aussi Mayotte et La Réunion avec une infrastructure et un développement différents car partie de la France et de l'Union Européenne. Ces îles forment un groupe géré par une institution régionale, la COI.

Parmi les résultats attendus, suite à la conférence sur la justice climatique à Maurice, il s'agit de développer un réseau pluridisciplinaire de chercheurs de la zone qui intègre les juristes spécialisés dans les questions d'environnement marin, de développement durable et de justice climatique.

14 AVR. 2022

COLLOQUE LA GESTION DES DÉCHETS À LA RÉUNION. PASSER D'UNE ÉCONOMIE LINÉAIRE À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE : QUELLE(S) GESTION(S) DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉUNION ?

Dir. Julie LASSALLE, MCF en droit public, Université de La Réunion ; Eric NAIM-GESBERT, Pr. de droit public, Université Toulouse I Capitole et Rémi RADIGUET, MCF en droit public, Université de Perpignan

Déchu de son statut de « produit », le « déchet » reste néanmoins un bien au sens juridique du terme qu'on voudrait ne plus voir. Arrivé en fin de chaine d'un modèle de consommation linéaire consistant à « *extraire, fabriquer, consommer et jeter* », le déchet a été initialement appréhendé comme le bien à éliminer. Peu tenable au vu de la diversification et de l'augmentation des produits manufacturés dans un monde consumériste, cette approche négative du déchet s'est au fil des années estompée afin que celui-ci soit perçu et utilisé comme ressource participant à l'avènement d'une nouvelle « *société du recyclage* ». Dans cette course au recyclage, la société dans son ensemble est mobilisée, acteurs de la production en première ligne *via* le développement des filières Responsabilité élargie au producteur (REP).

Plus encore, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte puis surtout la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire promeuvent la transition vers une économie circulaire qui vise à atteindre une empreinte écologique neutre dans le cadre du respect des limites planétaires.

Ce changement de paradigme est un défi majeur à La Réunion dont l'insularité invite à appliquer le principe d'autosuffisance en matière de solutions de traitement des déchets pour que ces derniers ne constituent plus l'un des hauts postes d'exportation de biens. Le colloque qui sera réalisé en avril 2021 constitue à cet égard un lieu de réunion entre acteurs professionnels et universitaires pour aborder les enjeux d'une transition réunionnaise vers l'économie circulaire.

COLLOQUE LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SPÉCIAUX

Dir. Marie LEVENEUR-AZÉMAR, Jean-Baptiste SEUBE et Pascal PUIG, Professeurs de droit privé, Université de La Réunion

20 MAI 2022

Plusieurs universitaires de métropole interviendront à cette occasion : Pr. A. BENABENT, Professeur de droit, avocat aux conseils ; Pr. N. BLANC, Professeur à l'Université Paris XIII ; Pr. L. LEVENEUR, Professeur à l'Université Paris II ; Pr. Ph. STOFFEL-MUNCK, Professeur à l'Université Paris I et M. V. VIGNEAU, Conseiller à la Cour de cassation, Président de la Commission des clauses abusives.

Alors que le droit commun des contrats a connu une grande réforme en 2016, les textes du Code civil relatifs aux contrats spéciaux sont restés quasiment inchangés depuis 1804. Pourtant, le paysage juridique s'est enrichi de nouvelles figures de contrats, et certaines règles nécessitent d'être modernisées, notamment au regard des interprétations jurisprudentielles qu'elles ont pu connaître.

L'Association Capitant a proposé une offre de réforme à la Chancellerie le 26 juin 2017. Le ministère a alors mis en place un groupe de travail afin d'avancer la réflexion sur une réforme des contrats spéciaux. Les travaux devraient être publiés au mois de décembre 2021, et aboutir à un avant-projet de réforme.

Le colloque sur les contrats spéciaux vise à discuter des propositions qui seront formulées par la Chancellerie, grâce à plusieurs tables rondes qui réuniront universitaires locaux et métropolitains, et professionnels (avocats, magistrats, professionnel de l'immobilier…). Après une présentation globale de la réforme, trois tables rondes seront consacrées à un contrat en particulier (vente, entreprise, bail). Une ouverture vers d'autres droits spéciaux clôturera cette journée.

Les échanges seront publiés dans une revue, et pourront être transmis à la Chancellerie afin de contribuer à la réflexion.

JUIN 2022

POURSUITE DU CYCLE DE CONFÉRENCES DROIT ET ÉPISTÉMOLOGIE

Conférence de Manon ALTWEGG-BOUSSAC, Pr droit public à l'Université de Créteil

dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé ; Vanille RULLIER, doctorante en droit public, Université de La Réunion

SECTION THÉMATIQUE / CONGRÈS NATIONAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LE CLIENTÉLISME POLITIQUE

Participation d'Olivier PROVINI et de Damien DESCHAMPS, MCF en science politique, Université de La Réunion.

5-7 JUIL. 2022

Cette section thématique a pour principal objectif d'articuler la sociologie de l'action publique avec l'analyse du clientélisme politique. Afin de renouveler certains résultats de la science politique, elle propose, de manière originale pour la littérature scientifique, d'explorer les processus qui confondent la production et la mise en œuvre des politiques publiques avec les réseaux clientélaires s'appropriant les ressources publiques. Cette section poursuit, d'une part, les entreprises de « mise à nu » de l'État dit moderne par l'analyse des politiques publiques et, d'autre part, de « décentration » de la sous-discipline par des terrains du Sud et/ou peu mobilisés dans la littérature. L'enjeu est notamment de démontrer que même dans le cadre de l'État *a priori* légal-rationnel, le clientélisme continue d'être une dimension décisive de la régulation politique et sociale et de l'action publique, au Sud comme au Nord, alors que la domination étatique devrait, en principe, le condamner et l'exclure.

16 SEPT. 2022

COLLOQUE CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DÉRÈGLEMENTS JURIDIQUES ?

Dir. Cathy POMART, MCF HDR en droit privé et Olivier DUPÉRÉ, MCF en droit public, Université de La Réunion

Ce colloque a vocation à réunir de nombreux membres associés du Centre de Recherche Juridique et à renforcer le lien du CRJ avec ces membres et leurs différents centres métropolitains de rattachement. Ainsi, feront le déplacement : Didier BLANC, Pr de droit public, Université Toulouse I Capitole ; Rémy CABRILLAC, Pr de droit privé, Université de Montpellier ; François CAFARELLI, MCF en droit public, Université Clermont Auvergne ; Grégory KALFLÈCHE, Pr de droit public, Université Toulouse I Capitole ; Jonas KNETSCH, Pr de droit privé, Université de Paris I ; Mathieu MAISONNEUVE, Pr de droit public, Université Aix Marseille ; Ferdinand MÉLIN SOUCRAMANIEN, Pr de droit public, Université de Bordeaux ; Romain OLLARD, Pr de droit privé, Université de Poitiers.

L'enjeu de cette manifestation est de s'intéresser aux tensions juridiques qu'occasionnent les changements climatiques.

Il s'agira tout d'abord d'aborder les pressions qui s'exercent sur notre droit afin qu'il évolue et s'adapte aux changements climatiques (*influence de l'Union européenne, risque d'actions en responsabilité dirigées contre les états au titre de leurs négligences dans la lutte contre le réchauffement climatique, risque de sanctions pénales*). Dans un second temps, viendra le temps de la réflexion sur les impacts de la lutte contre le dérèglement climatique : protection des droits fondamentaux d'une part et atteintes possibles aux droits subjectifs des individus (notamment au droit de propriété) d'autre part. Cette manifestation doit également permettre des réflexions sectorielles en lien direct avec des problématiques clefs pour notre territoire (enjeux climatiques et propriété privée ; enjeux climatiques et propriété publique ; dérèglement climatique et aménagement du territoire ; changement climatique et service public ; dérèglement climatique et développement durable : les réponses de la commande publique ; enjeux climatiques et transports durables)

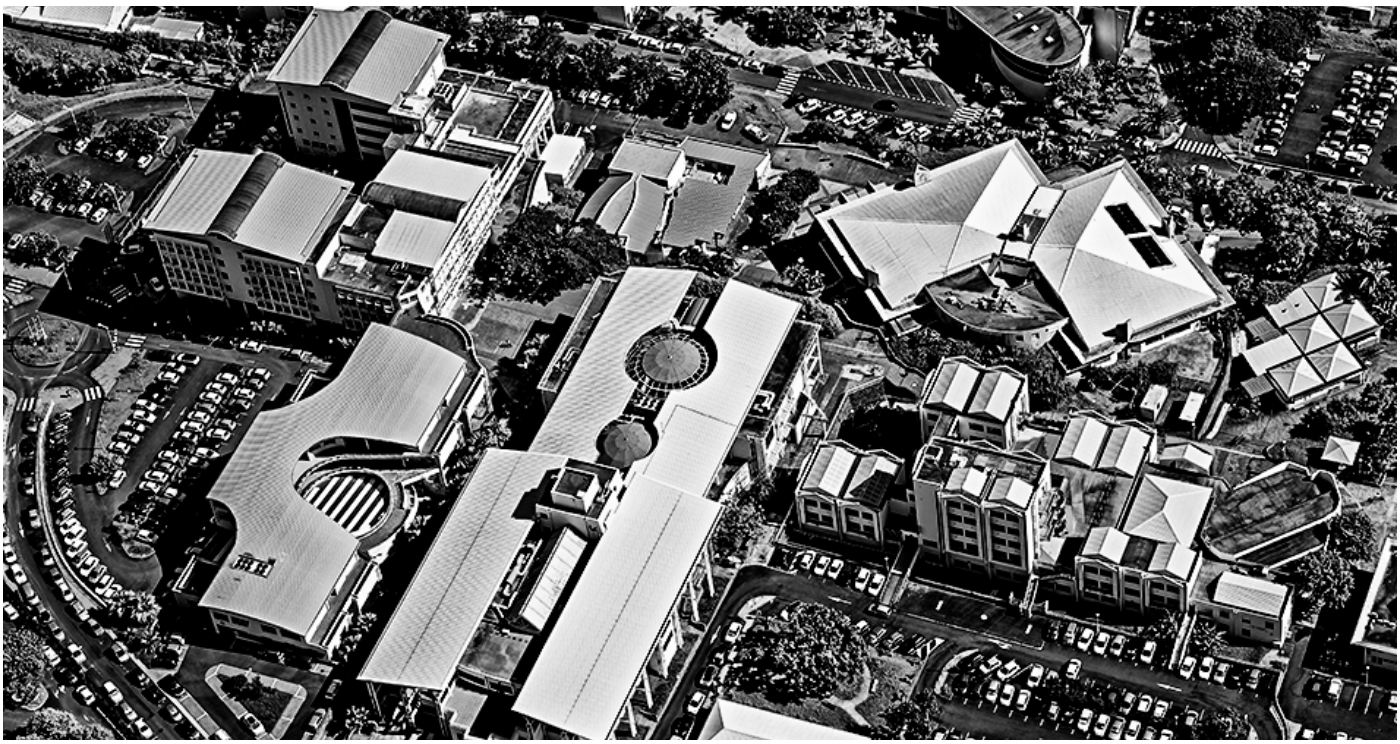

PARTENARIATS

CONCOURS DE MÉMOIRES - LEXOI

LE CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE EST PARTENAIRE DE CE CONCOURS ANNUEL ORGANISÉ PAR LA LEXOI AVEC LE SOUTIEN DE LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ET LA FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE.

CONCOURS DE MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Chaque année, l'Association LexOI organise un concours destiné à récompenser le ou les meilleurs mémoires produits au sein des promotions sortantes de Master 2 de droit de l'Université de La Réunion. Le Centre de Recherche Juridique s'associe à ce concours.

A une très franche unanimité, le jury a décidé d'attribuer le prix de la LexOI 2021 à **M. Thomas SORRES**, diplômé de Master 2 de droit public (Université de La Réunion) pour son mémoire intitulé : **Les inéligibilités-sanctions et la moralisation de la représentation politique nationale et locale**.

Compte tenu de la haute et rare qualité de ce travail, le jury a décidé d'assurer la publication intégrale de ce mémoire au sein de la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI).

Major de promotion
Année Universitaire 2020-2021
L2 Droit
Moufia
Cyanne FAUCON
Major de promotion
Année Universitaire 2020-2021
L1 Economie et Gestion
Moufia
Jonas ROSALIE
Major de promotion

CONCOURS DE MÉMOIRE DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DE LA ZONE OCÉAN INDIEN

MADAGASCAR :

Université catholique de Madagascar

Mme Rantotiana Liantsoa RANDRIAMORA
Les enjeux de la clause de dédit-formation à l'égard des parties au contrat de travail

MAURICE :

Université de Maurice
M. Girish UNRODEE
The minimum age to be criminally liable in Mauricius : the impact of the new law compared to international norms

MOZAMBIQUE :

Université Eduardo Mondlane de Maputo

M. Steve Luis UFANHIUA
FUNÇÃO DO NOME COMERCIAL E SUA DUPLA PROTECÇÃO NO ORDENAMENTO JURÍDICO MOÇAMBICANO

Les lauréats verront leurs travaux publiés à la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI).

CERTIFICAT

Premier prix

Concours de mémoires interrégional de l'océan Indien
Septième édition - Année 2021
University of Mauritius

Girish UNRODEE

Les membres du jury ont décidé de vous récompenser pour votre mémoire
« The minimum age to be criminally liable in Mauritius :
the impact of the new law compared to international norms »

Le 10/12/2021

Jean-Marc Rieux — Doyen de la Faculté de Droit et d'Économie
Clotilde Aubry de Maromont — Présidente de la LexOI, Organisatrice du concours pour la Faculté de Droit et d'Économie
Olivier Dupéré — Organisateur du concours pour la Faculté de Droit et d'Économie, Directeur de publication de la RJOI
Signature du Titulaire

PLUS D'INFOS

SITE INTERNET

http://crj.univ-reunion.fr/

CONTACTS

Directrice du CRJ :

Cathy POMART
cathy.pomart@univ-reunion.fr

Secrétariat du CRJ :

Karine LEYGOUTE
karine.leygoute@univ-reunion.fr

FACULTÉ

Faculté de Droit et d'Économie
Université de La Réunion
15 avenue René Cassin - CS 92003
97744 Saint Denis Cedex 9
Ile de La Réunion

Tel : 0262 93 84 84

Réalisation :
Communication - Faculté de droit et d'économie :
© Nathalia CARABIN
En collaboration avec l'équipe du Centre de recherche juridique de La Réunion

© Crédits photos : Chris EGIZIANO - Université de La Réunion, Fotolia, Freepik, Karine Leygoute, Droits réservés